

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION EXCEPTIONNELLE DU 18 Novembre 2021
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 18 Novembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Jean-Marc BERNAY - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc GOUJAT.

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations Travaux de voirie 2022 et Amendes de Police 2022

Des travaux de voirie sont inscrits au budget 2022. Il convient de décider des travaux qui seront réalisés. Plusieurs devis ont été demandés à EUROVIA et ont été présentés au Conseil Municipal.

Voirie communale :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Chemin des places	31083	6216.60	37299.60
Chemin des carrières	3870	774	4644
Chemin le moulin	16931	3386.20	20317.20
TOTAL	51884	10376.80	62260.80

→ Approbation à l'unanimité

Des travaux de voirie au titre des amendes de police pour 2022 :

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mise en sécurité du pont chemin Montceau	2250 €	450 €	2700 €
TOTAL	2250 €	450 €	2700 €

→ Approbation à l'unanimité

3. Délibération CDG42 Avenant au certificat d'assurances des risques du personnel

Le Maire a informé les membres de l'assemblée que l'assureur CNP a présenté au CDG42 le résultat financier du contrat groupe d'assurance des risques du personnel très déséquilibré qui nous lie depuis le 1er janvier 2020 (ou 2021) [rappel de la délibération qui accepte la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaire] et par voie de conséquence leur a transmis en date du 1^{er} juillet 2021 un courrier de dénonciation à titre conservatoire de celui-ci. Le CDG a rapidement rencontré le courtier Sofaxis, gestionnaire du contrat.

Après débats, les membres du conseil municipal décident à la majorité de 6 Pour et 3 Contre de valider la proposition d'avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel.

4. Délibération Siel – Convention GéoLoire Adresse

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire – SIEL-TE- pour l'accès la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'adhérer à GéoLoire Adresse, à compter de l'exercice 2022 et s'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes de 10€.

5. Délibération Convention de mutualisation Copler Janvier 2022-Décembre 2024

Le maire a rappelé aux membres du conseil les principes du service mutualisation avec la Copler.

Après lecture du projet de convention, l'assemblée autorise à la majorité de 5 Pour, de 2 Contre et de 2 Abstentions, le Maire à signer la convention de mutualisation selon les termes, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022. Toutefois, les élus émettent **une réserve sur l'application de l'article II.2 : Instruction des autorisations du droit des Sols (ADS).**

6. Délibération pour désigner le représentant SPLR

Monsieur le Maire a rappelé que la commune est actionnaire de la SPL dont l'objet social est le suivant :

La gestion et l'animation d'actions à vocation sociales ou culturelles en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

La gestion, l'exploitation et l'aménagement des équipements dédiés à cet objet.

D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à désigner M. Mathieu ARSALE comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et M. Jean-Marc BERNAY comme mandataire représentant la commune au conseil d'administration de la société.

7. Questions Diverses :

Le Conseil a soulevé la nécessité de désigner un nouvel adjoint en remplacement de Marie-Jeanne Blandin. La désignation fera l'objet de l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'Association l'Etoile du Berger a fait un don de 500€ pour le Noël des enfants et pour le repas des anciens.

Nous avons sollicité un RDV avec Monsieur le Conseiller départemental afin d'exposer notre projet de réhabilitation de l'ancienne école.

Noël 2021 :

- La journée de fabrication parents/enfants des décorations en bois est fixée au 16 décembre 2021.
- Un Bon repas « Relais de l'Ecoron » d'une valeur de 35€ sera offert aux Novaliens de + 70 ans ayant renvoyé leur coupon réponse.
- Les personnes ne pouvant pas déplacer ou en maison de retraite, qui venaient habituellement aux repas bénéficieront d'un panier gourmand.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 Décembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.